

## ADERSE 2018

### De la gouvernance actionnariale à la gouvernance partenariale : création ou simple transfert de valeur ?

Sara MANSOURI

Sidi Mohamed RIGAR

Laboratoire GREMID, FSJES Marrakech, Université Cadi Ayyad

Email : [sara.mansouri@hotmail.com](mailto:sara.mansouri@hotmail.com)

Tél : (+212) 6 12 65 34 27

Email : [mrigar@gmail.com](mailto:mrigar@gmail.com)

Tél : (+212) 6 70 099 119

#### **Résumé :**

En parallèle de l'important développement de la thématique de la RSE ces dernières années, de nombreux auteurs ont remis en cause la pertinence de la valeur actionnariale, et ont proposé le critère de la valeur partenariale supposé plus favorable à la création de valeur à long terme. Cependant, dans cette nouvelle approche, la répartition de la valeur partenariale et son appropriation va générer naturellement des situations conflictuelles. Chaque partie prenante va tenter de négocier le prix le plus juste pour un niveau de risque déterminé, et chercher à mieux maîtriser le risque pour réduire ses prix d'opportunité. La portée de ce papier de recherche est donc de comprendre les conflits d'intérêt entre les différentes parties prenantes au sein de l'entreprise. A la lumière des travaux de Brandenburger et Stuart et des apports de Charreaux quant au partage de la valeur partenariale, il est question de déterminer si la partie prenante qui perçoit une partie de la rente organisationnelle a contribué effectivement à sa création ou a-t-elle simplement exproprié une autre partie prenante de sa part du gâteau. Il s'agit ainsi d'appliquer le concept de coût d'opportunité sur les différentes parties prenantes économiques et organisationnelles afin de mesurer la valeur partenariale qui leur revient.

**Mots-clés** : valeur actionnariale, valeur partenariale, création de valeur, répartition de la valeur, parties prenantes.